

Assemblée Générale de L'UGDCT à Saint Christoly du Médoc

LE 04 septembre 2010

RAPPORT MORAL

Remerciement :

- à Mme Le Maire de Saint Christoly et de sa municipalité pour l'accueil dans leur foyer rural afin de pouvoir tenir notre AG.
- aux adhérents
- aux Associations, ACCA, sociétés de chasse (pour leur subvention)

Bilan de la saison cynégétique 2009-2010

L'UGDCT ET L'UNACOM participe assidûment sur un plan strictement juridique, après l'abrogation de la *Directive 79/409/CEE*, remplacée par une nouvelle directive, la *2009/147/CE*, renforçant réglementairement la chasse injustement.

C'est pourquoi, L'UNACOM soutenue dans son combat par **25 Fédérations départementales et Associations** représentant actuellement **800 000 chasseurs de France**, ont décidé de se battre en exigeant l'application stricte et légale de la **Convention de Berne**, ratifiée par **45 pays de l'Union Européenne**.

L'APPEL DU 01 JUIN 2009 DE L'UNACOM

Pourquoi La Convention de Berne est intéressante aux chasseurs ?

Elle est **moins restrictive**, car elle n'évoque nullement une interdiction de chasser sur le trajet de retour les oiseaux migrateurs.

Elle tient compte aussi du **principe de subsidiarité** : Les Etats restent libre de fixer des périodes de chasse pour l'ouverture et la fermeture.

Cautionné par les Avocats de l'UNACOM, La Convention de Berne pourrait être régularisée et appliquée par l'ensemble des Etats ayant procédé à sa ratification. La Directive "oiseaux" serait dans ce cas obsolète à la réglementation de la chasse, car les traités internationaux comme cette Convention, en droit, sont supérieurs juridiquement aux Directives.

- **AG de L'UNACOM le 13 juin 2009 A CHATEAU THEBAUD (Loire Atlantique)**

Toutes les associations adhérentes étaient présentes. La situation juridique fut détaillée par M. RIBOULET et Le Vice Président de L'UNACOM.

Attente de la réponse de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, à la requête déposée le 11/07/2008 contre l'Etat Français.

Attente de l'intégration de l'UNACOM aux tables rondes.

Proposition M. Saint Ghislain, vice président des Chasseurs du Nord, de créer l'**URACOM : Nord, Normandie, Bretagne et Côte Atlantique.**

• Invitation le 16 juillet 2009 de L'UNACOM à la table ronde organisé par le Ministère de l'Ecologie

Proposition de la délégation sur l'application de La Convention de Berne :

- au niveau cynégétique

- au niveau juridique

L'UNACOM demande avec les participants de cette table ronde que M. BORLOO, Ministre de l'Ecologie, applique conformément aux dispositions de La Convention de Berne, les art 7 et 9, qui permettent à la France de déroger dans ce sens.

L'UNACOM offre ainsi au Ministre l'opportunité d'anticiper sur une éventuelle annulation de la future Directive.

• Réunion à l'Elysée le 16 septembre 2009 d'une délégation de L'UNACOM

Etait présent :

- M. BLINEAU , Président

- M. RIBOULET, Premier Vice Président

- Maître SPITZER, Avocat international pour le compte de l'association

Reçu par

- M. RAVIGNON Boris, en charge du développement durable auprès de la Présidence de la République.

Même démonstration sur les bienfaits de la Convention de Berne.

• Lettre du 06 octobre 2009 : Une dimension européenne de notre combat

M. RIBOULET a écrit à M. Andres GUTIERREZ-LARA, Président de la royale Fédération de chasse d'Espagne en vue d'une rencontre à Bordeaux avec L'UNACOM pour la constitution d'un front commun.

- **09 octobre 2009**

Etude de l'UNACOM, par ses avocats, de la faisabilité d'un recours devant le Conseil Constitutionnel pour faire avancer le dossier de lutte contre la Directive.

- **19 octobre 2009**

Lettre adressée par M. Georges RIBOULET à Mme Michel Delauney, député de la Gironde :

Nécessité de l'application de la Convention de Berne et de l'accord d'AEWA

- **23 octobre 2009**

L'UNACOM vers une nouvelle alliance européenne des chasseurs (lutte anti directive et application de la Convention de Berne au plus vite)

- **01 novembre 2009**

Revue Nationale de la chasse : "Vers la fin de la Directive 79/409/CEE"

Le fait que l'UNACOM ait été reçue à l'Elysée, laisse supposer que la fameuse Directive européenne serait illégale.

- **06 novembre 2009**

Lettre adressée aux parlementaires pour agir au Conseil Constitutionnel pour l'application de la Convention de Berne contre la Directive et l'action à la Cour des droits de l'homme. (Durée 2 ans)

- **20 novembre 2009**

Lettre adressée par M. RIBOULET à Maître Jean BOUCKAERT, avocat de la République de Malte après l'arrêt de la Cour de Justice condamnant cette république pour avoir autorisé, l'ouverture de la chasse à la caille et de la tourterelle des bois pendant la migration printanière.

• 27 novembre 2009

Lutte anti Directive :

- L'UNACOM s'élargie et risque de gagner l'Europe pour que tous revendiquent l'application de la Convention de Berne à la place de la Directive "Oiseaux".

- Une première entrevue pourrait avoir lieu avant la fin de l'année au siège de la FDC33 avec les représentants des chasseurs espagnols et Italiens.

• 30 novembre 2009

Adoption d'une nouvelle Directive, la 2009/147/ce, qui abroge l'ancienne 79/409/CEE.

Accord passé pour limiter la casse par les instances nationales de la chasse, tel que la FNC et la FACE dont le principal représentant est M. Charles Henri De PONCHALON a clairement exprimé aux fédérations de France qu'il était gêné aux entourures.

Ce sont des réactions de rejet, surtout de la part des responsables des grandes associations de chasseurs de Migrateurs.

• 02 décembre 2009

Maître Jean Pierre SPITZER adresse une lettre à M. RIBOULET concernant l'interprétation de l'arrêt rendu par la cour de justice du 10 septembre 2009.

Cet arrêt combiné avec la Convention de Berne permet d'envisager des dérogations nationales.

• 29 décembre 2009

Rapport présenté par M. RIBOULET sur la Directive "Oiseaux", la Convention de Berne et l'accord d'AEWA, devant les juridictions nationales.

• 25 Janvier 2010

Réunion avec M. PLISSON au Conseil Général de la Gironde : exposé du travail important de l'UNACOM et de l'UGDCT sur l'illégalité de la Directive et de l'application de la convention de Berne.

• 19 février 2010

Mobilisation dans les associations : Création de l'URACOM dans le Grand Nord Ouest, la résistance s'organise.

- **4 mars 2010**

La France condamnée par la CJCE, la chasse et la pêche sont des activités qui sont considérées dérangeantes et perturbatrices.

Les menaces se précisent, un pas de plus pour la protection extrême de la nature.

Nous avons avertis de ce drame, le pire vient d'arriver.

- **05 mars 2010**

L'appel de l'UNACOM à l'UNION SACREE. **Demande d'application urgente de la convention de Berne et des accords d'AEWA.**

L'adhésion à l'UNACOM de toutes les associations de migrateurs et de gibiers d'eau devient inéluctable.

- **19 mars 2010**

Réunion au siège de l'UGDCT, en présence des représentants du GASSAUGI :

Présentation de l'historique et de notre combat.

Le soutien du Groupement des Associations de SAuvaginaires de la Gironde est acquit.

- **28 mars 2010**

Journée de nettoyage sur la commune de Saint Christoly Médoc, suite à la tempête XYNTHIA

- **16 avril 2010**

La région cynégétique d'Aquitaine et son Président, M. Michel AUROUX soutiennent l'UNACOM dans la poursuite de son action.

- **24 avril 2010**

AG de la FDC33 à Saint-Emilion

Une délégation de l'UGDCT et de l'UNACOM était présente.

Le Président de la FDC33, M. Henri SABAROT soutient à son tour l'UNACOM, avec un **hommage à M. Georges Riboulet** pour son combat de plus de 30 ans et de son pragmatisme.

Proposition de faire une réunion d'information à la FDC33, entre l'UNACOM et les représentants de la Fédération Nationale et de leurs avocats pour l'étude de la convention de BERNE.

• 1 mai 2010

Réunion d'information à Saint Christoly de Médoc.

Débat organisé par l'UGDCT et le GASSAUGI sur la chasse à la Tourterelle au mois de Mai.

la Salle était pleine (200 personnes).

30 élus.

Véritable court de droit de M. Georges RIBOULET, exprimant véritablement la **possibilité de chasser les oiseaux migrateurs en période de retour, y compris la tourterelle en appliquant purement et simplement la convention de Berne.**

• 12 juin 2010

AG de l'UNACOM au siège de la FDC59 à CHERENG

Développement des actions en cours et à venir

Analyses et recours de l'UNACOM en vue.

• 25 juin 2010

Etude de M. RIBOULET sur la possibilité de recours contre Natura 2000 sur le fait qu'il viole le droit fondamental de propriété.

L'UNACOM a demandé à Maître Jean Pierre SPITZER de se pencher sur cette question.

• 30 juin 2010

Lettre adressée par Maître SPITZER à M. RIBOULET, relatif à la contestation de l'arrêté préfectoral de la Gironde qui porte atteinte au droit de propriété.

Conseil : Les ACCA ou Sociétés de chasse ont intérêt de défendre le droit de propriété des propriétaires détenteurs du droit de chasse qu'ils représentent au risque de perdre définitivement les superficies des territoires de chasse qu'ils gèrent.

• 06 juillet 2010

Le recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme est rejeté, car jugé irrecevable.

(requête de l'UNACOM en 2008)

Une justice à deux vitesses tout compte fait.